

Échec de la connexion sécurisée

Accueil | VIP Sportifs | Actualité de VIP | VIP POLITIQUES | VIP Leader | VIP Frasques | VIP MODE | VIP Interviews



Alcatel

58 600 CFA OT 7040 POP C7 - 4 Go...
Jumia Sénégal



Dernière Minute

Le PAD déclaré Régional leader in port security de la côte ouest africaine par la Garde Côtière des Etats-Unis

Casamance: Quatre soldats blessés dans une embuscade rebelle entre Badiana et Djignaky

Ucad: Le Coud ouvre les portes du campus, ce lundi

Grève de faim des détenus: Le régisseur de Rebeuss limogé

Oustaz Alioune Sall sur les Imams arrêtés: « Je ne pense pas que c'est pour combattre ... »

Publicité



Les articles les + vus de la semaine

Amadou, le fils de Macky, fait sortir les clients de la Brioche dorée pour acheter...

Cristiano Ronaldo se paie un dîner à 90 millions Cfa au Maroc

Nouvelle forme de refus de visas pour la France : Des Sénégalais dénoncent

AFFAIRE DU « GOUROU » SÉNÉGALAIS DE LA RÉUNION : Ses adeptes vivent barricadés et frôlent la mort tous les jours
Les mourides déferlent dans les rues de

Contentieux entre l'Etat du Sénégal et DP World : Comment le gouvernement prête-t-il le flanc face aux investisseurs ?

Rédigé le Mardi 9 Juillet 2013 à 18:05 | Lu 61 fois | 0 commentaire(s)

Tweet 1 | J'aime 1 | G+1 0 | Share

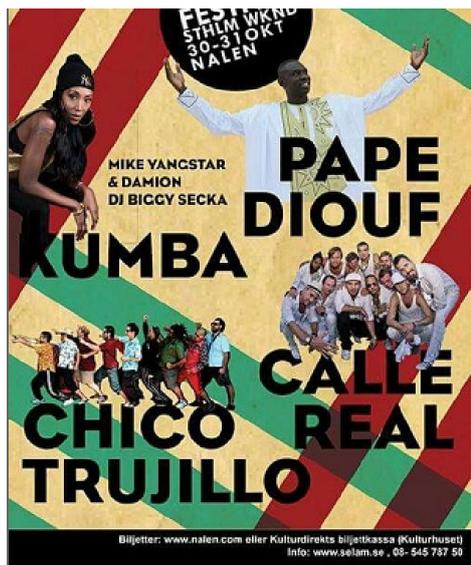
Depuis 2000, les contentieux entre l'Etat du Sénégal et des investisseurs étrangers foisonnent. Le montage de ces dossiers est très souvent tatillon et les pouvoirs publics ne sont intéressés que par les milliards qu'ils vont y gagner, or parfois c'est l'Etat qui finit par en pâtir. Après le litige avec SENTEL (Millicom International), Arcelor Mittal, MTL, AIDB, Air Senegal International, Dubaï Port World risque de traduire le gouvernement Sénégal devant la Chambre de commerce International, PressAfrik offre une tribune à Aliou Sawaré pour des éclairages. Le docteur en droit des Partenariats Publics-Privés (PPP) et des marchés publics, Aliou Sawaré a, en effet, décortique et mis à nu les carences institutionnelles de l'Etat en matière de les délégations de service public (DSP), les contrats de partenariats (CP).



Aujourd'hui, un contentieux se profile à l'horizon entre l'Etat du Sénégal et la société Dubaï World (DPW). La cause de cet éventuel différend résulterait du non paiement par l'Etat des 10% des actions cédées par DPW suite à l'accord intervenu entre les deux parties le 7 juin 2013[1]url:#_ftn1 . Ce « cas DPW » vient attester que le montage des nombreux partenariats public-privé (PPP) n'a pas été totalement efficace d'où l'exercice de modification des concessions notée ces derniers temps ci. Cette inefficacité est due en grande partie à l'absence d'unité de PPP. La conséquence de cette carence institutionnelle est qu'en aval, la prolifération des PPP de 2000 à 2012, a suscité beaucoup de polémiques voire des contentieux. C'est le cas des concessions minières, portuaire et ferroviaire ayant lié l'Etat du Sénégal au groupe Arcelor Mittal[2]url:#_ftn2 . Pour les projets comme la licence accordée à la société SUDATEL[3]url:#_ftn3 , le marché des passeports numérisés dont l'irrégularité a été soulignée par la Cour des Comptes[4]url:#_ftn4 , les cartes d'identité numérisées[5]url:#_ftn5 , la concession du Terminal à conteneurs au Port Autonome de Dakar, le montage de la compagnie Sénégal Airlines[6]url:#_ftn6 , la licence attribuée à MTL Infrastructures[7]url:#_ftn7 , l'aéroport international Blaise Diagne[8]url:#_ftn8 et la concession minière pour l'exploitation des phosphates et des substances connexes ou associées à la SERPM SA (Périmètre Ndiendouri-Ouali Diala Département de Matam Région de Matam)[9]url:#_ftn9 , l'attention a plus porté sur des questions financières que juridiques. Autrement dit, ce sont des projets dont le manque de transparence a été décrié.

Pour atteindre la bonne gouvernance dans les PPP, les autorités devront faire de la culture de l'intégrité

Vipeoples.net est édité par la directrice de publication : Nadine Krook 20 rue du Chalet 75010 Tél Paris : 0033699356653 ; Senegal : 77 410 07 60
Contact Email: vipeoples@vipeoples.net



devrait expressément figurer dans les contrats de PPP en tant qu'obligation pour l'autorité publique (une des mesures à prendre).

Il faut préciser que les délégations de service public (DSP), les contrats de partenariats (CP) et les contrats portant construction-exploitation et transfert d'infrastructures (contrats CET) sont non seulement de longue durée, mais également, ils comportent des risques et nécessitent des investissements importants. En outre, au moment de la préparation des DSP et des CP, l'autorité publique, en droit sénégalais, n'est assistée par aucun organisme-expert en la matière à l'instar de la Mission d'Appui aux PPP (MAPPP) en droit français. La sécurité des contrats de partenariats et des délégations de service en droit sénégalais est d'autant plus menacée

qu'une des parties n'hésiterait pas à les rompre si elle constate qu'un mauvais usage de sa liberté en amont l'a placée, par la suite, dans une situation non plus de partenariat mais de pure adhésion. Cette situation se constate dans le projet de la Falémé ayant fait successivement de contrats d'exploitation entre l'Etat du Sénégal et Kumba Ressources International puis entre l'Etat du Sénégal et la société Arcelor Mittal. Ces contrats ont fait l'objet de contentieux en instance de jugement devant la Chambre de Commerce International [11]url:#_ftn11 . Elle se constate aujourd'hui avec le probable contentieux entre l'Etat du Sénégal et Dubai Port World (DPW) devant les instances d'arbitrage international.

Quand une autorité publique s'engage dans un PPP, elle veut en avoir pour son argent (Best Value for Money)[12]url:#_ftn12 . Cela signifie qu'elle va rechercher la qualité maximum, des caractéristiques qui correspondent étroitement à ses spécifications et cela au meilleur prix possible. C'est ce que l'on appelle l'**optimisation de la dépense publique**[13]url:#_ftn13 . Il faut aussi qu'elle s'assure que le projet est financièrement faisable. C'est la **faisabilité financière**. Un projet de PPP est financièrement réalisable si la dépense publique qu'il entraîne est compatible avec le montant courant des charges et des recettes, et si l'on peut supposer qu'elle le sera à l'avenir[14]url:#_ftn14 .

La gestion de ces domaines techniques ainsi que d'autres responsabilités nécessaires à la réussite du projet de PPP nécessitent la mise en place d'unité de PPP. Il est vrai que le législateur sénégalais a pris en compte la délicatesse de la faisabilité financière en installant principalement le Ministère des finances[15]url:#_ftn15 et exceptionnellement la Présidence de la République[16]url:#_ftn16 dans le dispositif de la loi sur les contrats de construction-exploitation et transfert d'infrastructures. Le Ministre des Finances donne, en effet, son avis sur l'opportunité du projet sous la forme de partenariat public-privé au regard de la stratégie globale d'investissements publics, d'une part, et, d'autre part, sur les implications budgétaires du projet et notamment sa conformité avec les objectifs de la politique budgétaire globale[17]url:#_ftn17 . Il émet également un avis sur les contrats complémentaires aux contrats initiaux[18]url:#_ftn18 . Cette réforme du cadre juridique pourra être renforcée par la création d'une véritable unité de PPP rattachée au Ministère chargé de l'économie et des finances comme c'est le cas en Afrique du Sud, en Grande Bretagne et en France. Cette nouvelle unité pourra prendre le relais de l'actuel CDI (Conseil des Infrastructures). A défaut d'une nouvelle unité de PPP, le CDI pourra être modifié et rattaché audit Ministère tout en maintenant ses ressources humaines déjà bien imprégnées des projets de PPP. Ces dernières auront simplement besoin d'être renforcées par les commissions d'appel d'offres existant dans les différents ministères. Ce faisant, le « nouveau CDI » aura des compétences plus techniques que simplement consultatives. Il pourra exercer les mêmes compétences durant tout le cycle d'exécution comme l'unité de PPP sud africaine. Ce cycle comprend le lancement, l'étude de faisabilité, le développement, la prestation et la fermeture du projet de PPP. Concrètement, il désignera un conseiller pour chaque projet de PPP mis en œuvre par le ministère compétent ou l'entité publique compétente. Celui-ci sera chargé d'appuyer ces entités pendant tout le cycle d'exécution notamment la préparation et la mise en œuvre. Il les accompagnera dans la recherche de financement des projets en PPP. Il les aidera à mettre en place une équipe chargée du projet[19]url:#_ftn19 .

Dans ce nouveau schéma, l'APIX pourra continuer à exercer ses missions de promotion de l'investissement privé et d'administration des zones économiques à statut spécial. Concernant la conduite des grands projets du Chef de l'Etat, la nouvelle unité ou le nouveau CDI va désigner un conseiller auprès de l'APIX pour éviter tout conflit de compétences avec cette institution dès l'instant qu'ils sont mis en œuvre sous la forme de PPP. Enfin, la compétence en matière de contentieux précontractuel des contrats CET pourrait être dévolue à un mécanisme *ad hoc* ou à l'ARMP. A défaut de cette piste, il est possible de faire le montage suivant mais qui peut être coûteux : créer une unité de PPP qui soutient exclusivement le Gouvernement sur les projets de PPP, mettre en place des unités de PPP spécialisées au sein de Ministères qui en ont besoin et enfin, aménager une unité de PPP pour les collectivités locales (Mesures

Révélation sur les terroristes présumés arrêtés par la Section de recherches

Le Sénégal parmi les pays les plus pauvres au monde fait frémir la Diva

Cambriolage chez un proche d'Abdou M'baye : L'ancien PM va se plaindre à l'ambassade de France

Scandale foncier : La cité Keur Gorgui sous hypothèque

LES PARTENAIRES DE VIPEOPLES.NET

actusen.com

allodakar.sn

assirou.net

dakarbuzz.net

Dakarflash

dakarmusique.com

dakarpivee.com

Dakarswagg

gfm.sn

Joloftv

Leral.net

ndarinfo.com

sanslimitesn.com

sencitoyen.com

Senego

senepeople.com

senvideo.com

voicidakar.com

xibaaru.com

institutionnelles fondamentales).

La mise en place d'unité de PPP s'impose à l'heure actuelle. En effet, au-delà du besoin d'accompagnement institutionnel du nouveau cadre contractuel des PPP notamment des contrats CET, le Sénégal s'engage dans de grands projets qui pourraient présenter un impact fort indésirable sur les finances publiques dans l'avenir. Ce qui ne sera pas sans conséquences sur les autres secteurs de développement économique du pays. Il faut donc s'entourer de compétences locales dont la rémunération est moins chère que les services d'un consultant extérieur. Il n'est pas dit qu'il faut exclure l'expertise extérieure. Celle-ci est, au contraire, importante dans les premières années de l'unité de PPP. Seulement, elle devra aussi contribuer au renforcement des capacités de la nouvelle unité.

Nouveau commentaire :

Nom * :

Adresse email (non publiée) * :

Site web :

http://

Commentaire * :

Me notifier l'arrivée de nouveaux commentaires

Poster

Les messages jugés choquants seront de suite supprimés

Dans la même rubrique :



SAMEDI 31 OCTOBRE 2015 - 16:29

EGYPTE: UN AVION RUSSE S'ÉCRASE AVEC 224 PERSONNES À BORD

SAMEDI 31 OCTOBRE 2015 - 16:10

LE PAD DÉCLARÉ RÉGIONAL LEADER IN PORT SECURITY DE LA CÔTE OUEST AFRICAINE PAR LA GARDE CÔTIÈRE DES ETATS-UNIS

FACEBOOK

Les articles les + commentées

Le PUDC au PNUD : de l'exhibitionnisme politique pure et simple

Espagne- Un Islam pour la Paix et la Cohabitation, l'Exemple du Sénégal

Maimouna Sao, ex-épouse du guide des Thiantacounes : « Cheikh Béthio Thioune refuse de nourrir son fils et continue... d'organiser des Thiants »

Révélations sur les terroristes présumés arrêtés par la Section de recherches

Procès Hussein Habré : Le témoin Hissein Robert Gambier présente ses séquelles et comptabilise 2053 cadavres de ses propres mains

Sérigne Abdou Aziz Al Amine en visite en Espagne

Les détenus de la prison de Rebeuss refusent toujours de s'alimenter